



CGT Finances Publiques  
DIRCOFI - Ile-de-France

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu ! » Bertolt Brecht

## LIMINAIRE CTL du 02/03/2017

Monsieur le Président,

Comme tous les fonctionnaires, comme tout le monde du travail, les agents des Finances sont dans le collimateur des politiques régressives mises en œuvre. Et ce n'est pas les programmes et les propos de certains candidats à l'élection présidentielle qui vont dans le sens de l'amélioration de tout cela.

Dans les services, les restructurations régressives continuent à aller bon train. Des missions sont laminées ou carrément abandonnées. La purge sur l'emploi se poursuit, dégradant sans cesse les conditions de vie au travail et générant des relations de plus en plus tendues avec les usagers. Les règles de gestion sont battues en brèche. Les droits et garanties collectives sont remis en cause.

Cela transparait clairement :

- au travers par exemple de la mise en place du prélèvement à la source qui n'a d'autre objectif que de mettre à mal le système fiscal français et va aboutir à détruire l'organisation actuelle de la DGFIP ;
- au travers de la création de l'« examen de comptabilité du bureau », qui réforme le contrôle fiscal en instituant un contrôle fiscal à distance et modifie les règles du débat contradictoire ;
- au travers la création de pôles interrégionaux de programmation qui éloigne les services de programmation du terrain ce qui entraîne un affaiblissement de la qualité de la programmation, et au final de la lutte contre la fraude fiscale ;
- au travers des attaques contre les règles de gestion et des rémunérations qui leur sont attachés par la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.

La Direction Générale a fait le choix de s'attaquer aux règles de gestion issu de la fusion, qui avaient été élaborées sur des principes forts. En 2011, Le Directeur Général de l'époque M PARINI l'affirmait, la mutation doit s'exercer en respectant les choix de l'agent et les besoins du service public pour l'exercice des missions.

Force est de constater que depuis 2011, les agents ont vécu des changements importants et progressifs lors de leur demande de mutation. L'année 2015 devait être, enfin, l'année de mouvements et de règles unifiés pour toutes les catégories. Mais ces règles qui garantissent une mobilité choisie par l'agent, après les reculs déjà notés en 2014, ont été complètement remises en cause. Il faudrait donc aujourd'hui avoir des agents malléables au gré des restructurations, des fusions et des suppressions de service, des agents disponibles en fonction des besoins définis par l'administration mais sans droits et garanties !!

La mise en place des nouvelles règles de mutation pour les inspecteurs-trices des finances publiques affecté-e-s dans les services centraux de la DGFIP en ait la démonstration. **Ces règles arbitraires n'ont pas d'équivalent dans les corps comparables et sont, à bien des titres, un ballon d'essai qui vise à terme l'ensemble des corps de la DGFIP, voire de la Fonction publique.**

Concernant ce CTL et les points à l'ordre du jour, il se tient en deuxième convocation.

En effet, alors que les discussions au niveau ministériel sur le dialogue social et le statut de l'élu

sont encore en cours, il est inadmissible que le directeur général impose des changements radicaux dès le 1er janvier 2017, balayant d'un revers de main et en cours de mandat, les modalités de fonctionnement de toutes les instances représentatives.

Avec un taux de participation de 86,20% lors des dernières élections professionnelles, les personnels ont démontré leur attachement au rôle important et au sérieux des représentants syndicaux dans toutes les instances.

S'attaquer au mandat des élus, c'est remettre en cause le vote des agents, en réduisant les moyens de leurs représentants à les défendre et à faire respecter leurs droits.

Depuis deux années, la Direction générale s'attaque aux règles de gestion des personnels avec pour seul objectif d'avancer ses « lignes directrices », destructrices pour le service public et les personnels. Et maintenant, elle veut de façon totalement unilatérale et brutale, retirer aux élus représentants des personnels, les moyens d'assurer ce rôle de représentation et de défense auxquels les agents sont nombreux à faire appel.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel la méthode utilisée par la DG et le nouveau règlement intérieur présenté à ce CTL qui va à l'encontre de l'intérêt des agents.

#### Sur l'entretien Professionnel :

nous le rappelons à chaque fois, la CGT finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT finances publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale, notation établie sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux, et avec des valorisations pouvant être accordées hors de toute forme de contingentement.

Celle-ci est fondamentale, parce qu'elle constitue une garantie collective pour les agents qui ont ainsi un repère fixe par rapport à tous les agents de même grade et même échelon et peuvent obtenir le cas échéant un recours sur des bases objectives.

Les différents systèmes mis en place jusqu'à présent n'ont jamais répondu à ces attentes. Pire, chaque réforme constitue une nouvelle attaque contre le statut et accentue un peu plus les phénomènes d'individualisation : individualisation des carrières par les mécanismes sur l'avancement et les effets sur les promotions, mais également au sein des collectifs de travail, où le chacun pour soi crée tensions et animosités au point de casser les notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre collègues.

La suppression des réductions d'ancienneté d'échelon pour les cadres B cette année et pour les cadres A et C prévue pour l'an prochain va dans le sens de l'individualisation et de la rémunération au mérite (la RIFSEEP) qui sera mise en application à partir du 01/01/2019. **La CGT Finances Publiques y est farouchement opposée.**

La CGT Finances Publiques rappelle également son opposition au recours à l'autorité hiérarchique qui est de nature à remettre en cause les fondements mêmes de toute forme de représentativité ainsi que le rôle et la place des élus des personnels dans le cadre de la défense collective des agents.

#### Sur le Budget :

pour l'année 2017, le budget de la DIRCOFI IDF reste constant et les dépenses maîtrisées. Cependant, les représentants de la CGT Finance Publiques continueront à être attentifs à ce que les remboursements des agents soient effectués en intégralité et que le contrôle fiscal ne soit pas pris en

otage des économies budgétaires. Il en va, évidemment, de même pour les conditions de travail et d'hygiène que la DGFIP, employeur, doit à ses agents.

Au niveau local, une nouvelle fois, nous déplorons qu'il ne soit pas préconisé une application mesurée des règles en matière de RH alors que dans le même temps, l'Administration demande une application mesurée de la loi fiscale (AMLF) pour les entreprises vérifiées. La suspicion et la perte de confiance envers les vérificateurs-trices ainsi que de leurs chef-fe-s de brigade gagnent du terrain.

- Comment expliquer que des sociétés soient appelées pour vérifier si le vérificateur-trice est bien présent-e ;
- Comment expliquer qu'un agent qui justifie de tous ses déplacements, domicile travail se voit refuser le remboursement au motif que les justificatifs fournis ne sont pas ceux préconisés par la note ;
- Comment expliquer qu'un agent qui parce qu'il habite hors de l'Île-de-France se voit refuser ses remboursements alors que rien dans les décrets et les notes de la DGFIP ne l'interdit.

Et tout ceci, alors que dans le même temps, au cours d'un GT sur les Frais de déplacements, le bureau RH1-A nous annonçait qu'il n'y a aucun problème de FDD à la DIRCOFI IDF.

Outre la méthode, c'est la forme qui est désagréable, dans ressources humaines il y a ressources mais il y a surtout « humaines ».

**La démonstration de la dégradation de la situation à la DGFIP n'est plus à faire. Il n'est pas un domaine qui ne soit en effet touché par les volontés régressives. Missions, structures, emplois, rémunérations, règles de gestion... Tout doit passer sous les fourches caudines des politiques d'austérité.**

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plusieurs années. Refusant toute forme de fatalisme, la CGT Finances Publiques considère que la période actuelle est celle où nous devons nous faire entendre, **à l'image des luttes locales qui ont contraint l'administration à des reculs dans ses volontés de liquider des trésoreries et de restructurer des services.**

**C'est pourquoi les organisations syndicales de la fonction publique, CGT, Solidaires et FO appellent à la grève et à la manifestation l'ensemble des agents de la fonction publique, ce mardi 7 mars !**

De plus, la CGT appelle à faire le lendemain mercredi 8 mars 2017, une journée d'actions pour les droits des femmes, pour refuser le travail gratuit et exiger l'égalité professionnelle femmes – hommes.